



AVIS PUBLIC

PROMULGATION

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté à sa séance extraordinaire du 31 août 2020 le règlement suivant :

N° 1189-2020 Règlement modifiant le Règlement 606-2011 et ses modifications sur la tarification des biens et services.

Ce règlement concerne les tarifs d'utilisation du lieu d'enfouissement technique et de l'écocentre. Il entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.

DONNÉ À RIMOUSKI, CE QUATRIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT

La greffière
Monique Sénéchal